



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC - Section du Cantal
7 Bâtiment de l'Horloge 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35 Fax : 04 71 64 00 17 E.mail : snu15@snuipp.fr Site : <http://15.snuipp.fr>

Numéro 49

décembre 2005

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin le détail des résultats des élections paritaires.

La profession a massivement porté en tête le SNUipp qui reste ou devient majoritaire dans 71 départements. C'est le cas dans notre département ou avec 48% des voix le SNUipp confirme qu'il est bien le premier syndicat du Cantal dans le premier degré.

Nous ne ferons pourtant pas de triomphalisme. Pour nous, cette élection souligne surtout nos responsabilités.

Alors qu'un siège en règle est organisé contre les services publics et contre les syndicats, nous nous devons d'organiser au mieux la résistance, refuser les régressions, remettre au centre des discussions nos droits à des conditions de travail et de salaires décentes, le droit de nos élèves à un enseignement de qualité en quelque endroit du territoire qu'ils se trouvent, mettre en œuvre des luttes unitaires en faisant circuler l'info auprès des parents et des élus, et ne pas ranger au placard des utopies nos exigences de justice, d'égalité et de solidarité.

Tout cela, le SNUipp ne le fera pas sans vous. Alors que ce gouvernement fait le pari de l'usure des salariés, à nous de lui montrer que nous avons de l'énergie de reste, comme nous l'avons fait lors de la journée d'action du mercredi 7 décembre.

L'AIS, l'enseignement des langues, la direction d'école, les adultes supplémentaires qualifiés dans les écoles, l'accueil des plus petits, restent nos dossiers prioritaires.

Tant que des réponses satisfaisantes ne nous auront pas été données, nous continuerons à mener les batailles nécessaires.

Tout de même, **bonne année à tous !** Rien n'empêche de mener nos luttes en gardant le sourire...

Erik Rousseaux



SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

Page 2 : Manif du 07- 12

Globale démagogie

Page 3 : Afzal, menacé d'expulsion

Financement du privé

Cuisines centrales

Page 4 : élections CAPD et CAPN

Page 5 : élections CAPD et CAPN

Page 6 : Carte scolaire : nouvelle donne ?

Page 7 : Fiche carte scolaire

Page 8 : AIS, entrevue à la DESCO

Site national : www.snuipp.fr
Site départemental : <http://15.snuipp.fr>
E.MAIL : snu15@snuipp.fr

"Le Bulletin Syndical"
ISSN : 1243-7913
Imprimé par nos soins - Trimestriel
numéro 49 Décembre 2005
Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

Siège social :
Mr Roger Delort 7 place de la Paix 15 000 Aurillac
Directeur de publication:
Mr Castel Gérard - Ec. Elém 15250 St-Paul des Landes

Manifestation du 7 décembre

« ECOLE EN PANNE » : c'était le slogan de notre action du mercredi 7 décembre, à l'initiative du SNUipp.

« École en panne », parce qu'on en arrive aujourd'hui à cette aberration que des collègues sont nommés sur des postes de RASED (Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficultés) ou de langue, pour lesquels ils ont une formation spécifique, mais qu'ils ne peuvent finalement pas assurer pleinement leur fonction.

Environ 70 collègues étaient présents pour pousser et tirer symboliquement des voitures décorées au slogan du jour à travers les rues d'Aurillac. La majorité des collègues concernés s'était donc déplacée, y compris de ST Flour ou du nord Cantal, ce qui prouve s'il en était besoin l'exaspération légitime qu'ils éprouvent.

L'Inspectrice d'Académie affirme qu'elle n'est plus en mesure de leur rembourser leurs frais de déplacement (Ils ont droit théoriquement à 0,22 € le km, ce qui est plus que modeste). Ils ont donc décidé de refuser désormais de se déplacer à leur frais.

L'IA nous a reçu en fin de journée, mais n'avait rien dans sa hotte. « Conséquence de la LOLF, nous dit-elle : l'enveloppe départementale n'est pas illimitée, il faut donc faire des choix ». Mais la LOLF a

bon dos, il s'agit en fait tout simplement d'une conséquence de la réduction du budget global de l'Éducation Nationale, qui se traduit ensuite par une pénurie dans les départements.

Sur l'anglais : des mesures d'urgence ont



permis de trouver un peu d'argent pour boucler 2005. N'est-ce pas parce que les parents d'élèves commençaient à bouger un peu trop ? Et comme il fallait bien que cet argent vienne de quelque part, ce sont des stages de formation continue qui ont été supprimés !

L'IA souhaiterait réduire les postes d'adjoints langue l'an prochain en s'appuyant sur les compétences des jeunes collègues (qui sont supposés bénéficier d'une formation langue à l'IUFM) Pourquoi pas si ces compétences

sont réelles, mais quelques dizaines d'heures de formation ne suffiront sans doute pas à faire d'eux des enseignants de langue efficaces.

Sur les RASED, pas de réponse.

Réduction des postes et des budgets de fonctionnement rendent le dispositif précaire. Alors que tout élève en difficulté devrait y avoir droit, beaucoup d'écoles en sont à présent privées. Les postes de RASED sont du reste un vivier sur lequel les IA successifs ont largement prélevé pour « boucler » leur carte scolaire année après année, au point de s'arranger pour éviter que des enseignants spécialisés n'entrent dans le département et ne

demandent les postes !!

Tout le secteur de l' AIS (Aide à l'Intégration Scolaire) est d'ailleurs en attente de la restructuration du dispositif qui provoque la paralysie dans l'immédiat et des

crainctes pour le futur. A suivre...

On ne connaît pas encore le montant de l'enveloppe 2006, on peut donc craindre que les problèmes de frais de déplacement et de formation continue ne reviennent à l'identique...ou pire.

Erik Rousseaux



Méthodes de lecture : « globale démagogie »

Le Ministère vient d'annoncer qu'« il donnerait dans quelques jours des instructions pour revenir aux méthodes syllabiques ». Faut-il lui rappeler qu'il a préfacé en septembre la nouvelle édition des programmes des écoles élémentaires élaborés en 2002 ? Celle-ci précise « L'un et l'autre aspect de la lecture doit être enseigné » : « identifier des mots écrits » et « comprendre la situation dans leur contexte ». Découverte et apprentissage du « codage alphabétique » vont de pair avec le travail sur le sens, sur la phonologie et sur l'écriture.

L'annonce est d'autant plus surprenante que le Ministère se refuse toujours à effectuer un état des lieux des pratiques et à les mettre en regard avec les résultats des élèves. Si le Ministre a décidé de donner telles instructions il est nécessaire de modifier complètement les programmes de l'école élémentaire. Plusieurs questions se posent : s'agit-il d'une annonce démagogique qui ignore l'expérience accumulée des dizaines de milliers d'enseignants des écoles et les acquis de la recherche ? S'agit-il de reprendre la querelle surannée des méthodes de lecture destinée à culpabiliser les enseignants ? S'agit-il de faire oublier les demandes pressantes de notre profession en matière de travail en équipe, de temps de concertation, d'accès à la recherche et d'abaissement des effectifs ?

Afzal, jeune Aurillacois d'origine pakistanaise est menacé d'expulsion.

Afzal est né au Pakistan, il suivait une scolarité dans un lycée pakistanais où il était responsable des élèves sunnites (au sein d'un établissement à majorité chiite, et dont le directeur était chiite). Un jour un affrontement entre élèves sunnites et chiites provoqua la mort accidentelle d'un élève chiite. Afzal n'était pas dans l'établissement ce jour-là, mais aux fiançailles de son frère. En tant que responsable des élèves sunnites, il fut considéré comme responsable de cet accident. Il risque de graves sanctions pouvant aller jusqu'à la peine de mort. Avec l'accord de sa famille, il vient se réfugier en France à l'âge de 16 ans et demi. Il est pris en charge par

Cuisines centrales d'Aurillac

La municipalité d'Aurillac a voté une délégation de service public (DSP) pour les cuisines centrales de la ville qui fournissent en particulier les restaurants scolaires. A l'initiative de la FSU un collectif s'est mis en place et CGT, CFDT, Solidaires, FSU, FCPE, UNSA et ATTAC se sont prononcés contre cette décision et ont organisé le 19 novembre un rassemblement et un pot à la sortie du marché dans le cadre plus large de la journée nationale de défense des services publics. Nous avons également fait parvenir

l'ASE (aide sociale à l'enfance). Il fait une demande d'asile politique auprès de l'OFPPA qui rejette sa demande au motif que les pièces fournies (photocopie d'articles de presse relatant l'événement) n'étaient pas des originaux.

Après quelques temps, il se retrouve au foyer de Limagne à Aurillac. Il suit une formation en BEP hôtellerie-restauration au LEP Cortat et s'insère bien dans la vie aurillacoise. A l'issue de sa formation il trouve une proposition d'embauche auprès d'un restaurateur de la ville, mais le contrat ne peut pas être signé, car Afzal n'a pas de papiers. Aujourd'hui, un comité de soutien regroupant de nombreux syndicats, politiques, associations et individus demande au Préfet de régulariser Afzal, au regard de la circulaire du 2 mai 2005, qui lui permet de le faire car Afzal remplit toutes les conditions citées dans cette circulaire.

aux écoles de la ville une proposition de motion contre cette décision de « privatisation » d'un service public local. Les conseils d'écoles qui nous ont fait connaître leur position se sont largement prononcés contre cette décision. Nous exigeons pour les restaurants scolaires un service de qualité, privilégiant les producteurs et fournisseurs locaux et demandons à conserver dans le domaine public un outil payé par les contribuables aurillacois. Actuellement, nous interpellons par courrier les conseillers municipaux et nous diffusons une copie du courrier aux parents d'élèves du primaire par le biais de la FCPE. Ce courrier invite les conseillers

Un rassemblement organisé le lundi 28 novembre a permis à une délégation du comité d'être reçue par le cabinet du Préfet qui s'était alors engagé à donner une réponse sous 8 à 10 jours. (300 à 400 personnes au rassemblement, plus de 3500 signatures pour la pétition). Ce délai expire aujourd'hui même (jeudi 8/12/2005).

Le comité a donc décidé d'appeler à un rassemblement de soutien tous les soirs de 17h à 19h, devant la statue des droits de l'homme, et d'organiser une nouvelle manifestation mardi 13 décembre à partir de 12 heures devant la Préfecture.

Toutes les infos et la décision du Préfet dès qu'on la connaît sur le site <http://15.snuipp.fr>

Alain Poignet

municipaux à la plus grande vigilance quant au contenu du cahier des charges, car nous craignons que la DSP se traduise par une dégradation de la qualité et par une hausse des prix.

A ce jour, cinq écoles (tivolì, tivolì maternelle, paul doumer, les alouettes et la jordanne) nous ont fait connaître le vote de la motion que nous vous avons proposé contre la décision de la municipalité. Ces différents conseils d'école ont voté la motion à une très large majorité (unanimité moins une voix pour la plupart), les élus votant contre ou s'abstenant.

Alain Poignet

Compte-rendu de la réunion de la journée du 13 décembre 2005

Plus de 150 personnes se sont réunies devant la préfecture à midi. Une délégation a été reçue. L'enquête de la préfecture continue, en particulier par la demande de documents à l'Ambassade de France au Pakistan. Nous n'avons pas pu savoir quels documents la préfecture demandait à l'ambassade.

L'enquête sur la vie d'Afzal en France est positive.

Nous ne savons pas quand nous aurons une réponse, cela peut prendre un temps assez long. La délégation a demandé que dans l'attente de la réponse, une autorisation provisoire de séjour soit délivrée à Afzal. Une réunion à la préfecture jeudi 15 devrait en décider.

Lors de la réunion de la soirée, le comité a décidé de poursuivre la mobilisation, et de l'amplifier après la rentrée scolaire.

- Présence devant la statue des droits de l'homme de 17h30 à 18h30 jusqu'à vendredi
 - Organisation d'un concert de soutien à la fin de la semaine de la rentrée (jeudi 4 janvier ?)
- Diffusion de tracts pour le concert et un prochain rassemblement (mercredi 11 janvier ?)

Réunions suivantes :
jeudi 22 décembre à 20 heures, maison des syndicats,
mardi 3 janvier à 20 heures, maison des syndicats.

Financement du privé : le SNUipp interpelle le Préfet au CDEN

Lors du CDEN du 18 octobre, le SNUipp a dénoncé l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui impose aux communes de résidence le financement des frais de scolarisation de tout élève inscrit dans une école privée située hors de la commune. Cette disposition introduit une inégalité profonde en défaveur de l'école publique et mettra en danger les finances des collectivités. Pour l'heure aucun décret d'application n'a été signé et le SNUipp, avec d'autres, est intervenu pour que cet article ne soit pas appliqué. La situation juridique est confuse, dans l'immédiat le SNUipp a demandé au Préfet du Cantal de porter à la connaissance des élus la réponse faite par le Ministre de l'Education à la question écrite du

sénateur Détraignes où il indique « les communes de résidence ne sauraient, conformément à l'article L. 442-5 du code de l'éducation, être amenées à prendre en charge un élève scolarisé dans un établissement privé alors qu'elles n'y auraient pas été tenues si ce même élève avait été scolarisé dans une école publique. Le projet de décret d'application, qui précise les modalités de mise en oeuvre de ces nouvelles dispositions, rappelle clairement ce principe afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté quant à la portée de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 ». La section invite la profession à être vigilante sur cette question, une lettre modèle destinée à être communiquée aux élus peut vous être adressée sur demande et se trouve sur le site <http://15.snuipp.fr>

Christian Pigniol



Elections professionnelles : les résultats dans le Cantal

La configuration de cette élection était très différente de celle de 2002 : le SGEN était cette année absent, alors que la CGT, SUD, et FO présentaient des listes, contrairement à 2002.

Malgré cette multiplication des listes, le SNUipp reste le premier syndicat du Cantal. C'est pour nous, bien sûr, une satisfaction, et nous remercions les collègues qui nous ont fait confiance une fois de plus.

Au niveau départemental (CAPD), cela se traduit par une répartition des sièges inchangée : 3 pour le SNUipp, 2 pour le SE.

Le SNUipp continuera à jouer son rôle majoritaire dans les commissions paritaires, en vous défendant et en vous informant, que vous soyez syndiqué ou non, comme il l'a toujours fait.

Nous n'occulterons cependant pas le fait qu'en pourcentage de voix, les deux syndicats représentés en CAPD perdent respectivement 6,22% pour le SNUipp et 7,14% pour le SE : dans toute élections, les groupes majoritaires sont plus exposés, le constat est que les

trois syndicats minoritaires ont pris leurs voix de manière à peu près égale sur le SE et le SNUipp.

Le SNUipp s'est toujours voulu rassembleur et unitaire, nous continuerons à l'être.

Nous espérons que les nouveaux venus nous démontreront par leur présence effective sur le terrain, et leurs idées nouvelles, qu'ils apportent un plus à nos débats et à nos combats.

Nous l'avions souligné dans notre profession de foi et nous le redisons : rien ne serait pire que l'éparpillement des énergies et les luttes intestines.

On peut prévoir que les années qui viennent seront mouvementées. La libéralisation de notre société s'accélère avec des conséquences insupportables, entre autre, l'abandon de l'idée de service public. C'est de toutes nos forces que nous devons défendre nos valeurs communes et nos droits.

Le SNUipp continuera à tenir son rôle. Vous pouvez compter sur notre volonté et notre dévouement. Merci encore de votre confiance.

Restons unis dans les luttes à venir.

Pour les élus du SNUipp
Erik Rousseaux

CAPD	2005		Évolution par rapport à 2002	
	voix	%	voix	%
Inscrits	860		- 22	
votants	555	64.53	- 57	- 4.85
nuls	16		- 16	
exprimés	539		- 41	
SNUipp-FSU	262	48.60	- 56	- 6.22
SE-UNSA	179	33.20	- 55	- 7.14
SDEN-CGT	26	4.82	absent	
SUD-EDUCATION	49	9.09	absent	
SNUDI-FO	23	4.26	absent	
SGEN-CFDT	absent		28	

Au service de tous, les élu-e-s SNUipp-FSU

Titulaires :

ROUSSEAU Erik PE adjoint Ecole élém. Maurs
MONCANIS Sylvie PE spécialisé CLIS P.Doumer Aurillac
GAILLARD Richard PE Tit Remplaçant Brigade Aurillac II

1er suppléants :

SPRIET Nicole instit. Spécialisé RAD, F.Delmas Aurillac
LAGRIFFOUL Gérard PE Directeur Ecole élémentaire Jussac
RAVENEL Sylvie PE Adjoint Ecole élémentaire Ally

2ème suppléants :

PERES LABOURDETTE Luc PE IMF Ecole F.Delmas Aurillac
BRUBALLA Delphine PE Adjoint Ecole FDelmas Aurillac
MARSAN Laurent PE Adjoint RAD, école Vic sur Cère

Résultats CAPD par collège électoral			
2005	Ecoles	EREA	SEGPA
Inscrits	817	23	20
Votants	537	10	8
Nuls	15	1	0
Exprimés	522	9	8
SNUipp-FSU	256	3	3
SE-UNSA	173	4	2
SDEN-CGT	24	0	2
SUD-EDUCATION	47	2	0
SNUDI-FO	22	0	1

CAPN	2005		2002	
	Voix	%	Voix	%
Cantal				
inscrits	860		882	
Votants	556	64.65	608	68.93
Nuls	12		28	
Exprimés	544		580	
SNUipp-FSU	256	47.05	285	49.14
SE-UNSA	165	30.33	211	36.38
SGEN-CFDT	12	2.20	23	3.97
SUD-EDUCATION	59	10.84	35	6.03
SCENRAC-CFTC	3	0.5	4	0.69
SNEP-SNCL-FAEN	2	0.3	2	0.34
UNSEN-CGT	21	3.86	4	0.69
SNUDI-FO	18	3.30	9	1.55
@venir.écoles FP-CGC	3	0.5	2	0.34
SNE-CSEN	5	0.91	5	0.86

LES RESULTATS AUVERGNATS ET NATIONAUX

Pour des résultats complets par département, consultez le site du SNUipp national, <http://www.snuipp.fr/>

CAPN (Commission Nationale) : le SNUipp, en progression de 1,10 %, confirme sa première place avec plus de 45 % des suffrages exprimés.

CAPD (Commissions Départementales) : le SNUipp obtient 416sièges (+14). Il est aujourd'hui majoritaire dans 71 départements. Il le devient à Paris, dans la Haute-Vienne, l'Orne, les Deux-Sèvres, la Haute-Saône, et la Guadeloupe. Il perd la majorité dans la Haute-Loire et dans le Territoire de Belfort. (En Haute Loire, l'élection s'est jouée à une voix près ! Le SNUipp arrivant à égalité avec le SE (228 voix chacun) et juste derrière FO (233voix). Fait rarissime, le SNUipp 43 perd un de ses deux sièges... au tirage au sort, au profit de FO.)

Le taux de participation reste fort, aux alentours de 61%, ce qui donne à ces élections une signification incontestable. Toutefois, cette participation chute de 5,68% par rapport à 2002, on pouvait espérer mieux dans un climat où les mobilisations sont fortes et les menaces sur les services publics persistantes. Ce n'est assurément pas le moment de s'endormir !

CAPN	Participation	SNUIPP		SE		SGEN		CGT		SUD		FO	
		2005	DIF. 2002	2005	DIF. 2002	2005	DIF. 2002	2005	DIF. 2002	2005	DIF. 2002	2005	DIF. 2002
CANTAL	64,65%	47,05	-2,08	30,33	-6,04	2,20	-1,76	3,86	3,18	10,84	4,81	3,30	1,75
ALLIER	61,01%	37,35	2,20	34,92	3,57	12,82	-5,46	0,93	0,30	4,02	1,02	5,99	-0,89
Hte LOIRE	68,90%	28,38	-7,73	30,11	-0,13	1,00	-1,08	3,02	2,24	4,75	1,23	29,53	3,98
PUY de D	64,95%	39,40	-2,41	36,74	2,63	1,74	-0,55	1,12	0,75	13,66	-0,13	3,88	-0,39
TOTAL FRANCE	60,72%	45,03	1,10	24,54	0,29	7,74	-2,36	2,01	0,48	5,48	0,63	7,79	-0,11

CAPD	PARTICIPATION	Dif 2002	SNUIPP			SE			SGEN			CGT			SUD			FO		
			2005	Dif 2002	Sièges	2005	Dif 2002	Sièges	2005	Dif 2002	Sièges	2005	Dif 2002	Sièges	2005	Dif 2002	Sièges	2005	Dif 2002	Sièges
CANTAL	64,53%	-4,85	48,60%	-6,22	3	33%	-7,14	2	Abs	-4,82	0	4,82%	Abs	0	9,09%	Abs	0	4,26	Abs	0
ALLIER	61,01%	-11,20	40,40%	3,93	3	38%	2,85	3	13,90%	-5,51	1	Abs	Abs	0	Abs	Abs	0	8%	-1,27	0
Hte LOIRE	68,90%	-6,96	33,09	-5,92	1	33%	0,07	2	Abs	Abs	0	Abs	Abs	0	Abs	Abs	0	34%	5,86	2
PUY de D	64,34%	-6,27	41,4%	-2,26	5	39%	3,23	4	Abs	Abs	0	Abs	Abs	0	14%	-0,36	1	5%	-0,61	0
TOTAL FRANCE	61,22	-5,68			416 (+14)			240 (-1)			49 (-19)			1 (+1)			17 (+6)			39 (-1)

DATES A RETENIR

CTPD Carte scolaire le vendredi 27 janvier.
CDEN le vendredi 10 février

CARTE SCOLAIRE 2006-2007: Nouvelle donne ?

Un groupe de travail était réuni à l'invitation de l'IA le vendredi 9 décembre sur le thème de la carte scolaire. L'IA souhaitait nous informer du processus qu'elle a mis en route pour élaborer la carte scolaire 2006-2007.

L'idée principale, telle qu'elle nous a été présentée, est de réfléchir en terme de territoire plutôt que simplement d'école ou même de circonscription.

Une vingtaine de territoires ont été définis, parfois très restreints (Haute Châtaigneraie : 3 écoles : Leucamp/teissière les B., Prunet, Labrousse), parfois plus importants (pays de Salers, 11 écoles, Bassin d'Aurillac 33 écoles...)

Les élus vont donc être invités, sur chaque territoire à réfléchir à d'éventuelles « restructurations ».

Simulation exposée par l'IA : une école à deux classes dont l'avenir paraît peu encourageant pourrait fermer par anticipation. Les élèves seraient répartis sur les écoles du secteur, mais ces postes pourraient être récupérés pour être utilisés comme moyen de soutien sur ce secteur... ou d'une autre manière.

Il est prévu, après une première consultation des élus et l'avancée de propositions, une consultation des parents, des enseignants, et un dialogue avec les syndicats, qui se fera nécessairement en CAPD.

Il est également prévu des mesures de compensation qui pourraient être accordées aux communes à même de proposer des projets de substitution à la disparition de leur école.

Nos commentaires : Pour le moment, la dotation 2006-2007 n'est pas encore connue, mais l'IA admet qu'elle sera plus que probablement négative. Autrement dit, le dialogue que l'IA souhaite engager se fera une fois de plus sous la contrainte des suppressions de postes. Ainsi, les postes récupérés sur la fermeture d'une école risquent fort de ne servir nulle part, sinon à remplir le quota de fermetures imposé à notre département.

Trouvera-t-on des maires pour accepter de gâité de cœur la fermeture de leur école, même accompagnée de projet plus ou moins viable de substitution? Quelle garantie de longévité pourra-t-on donner à ces éventuels projets? Quelle écoute auprès des parents et des enseignants?

Même en admettant beaucoup de bonne volonté de la part de l'ensemble des acteurs concernés, le contexte actuel (légère augmentation des effectifs mais suppression de postes tout de même) ne

favorise ni le dialogue ni la confiance.

L'IA semble miser sur l'amélioration qualitative de l'enseignement qu'occasionnerait ces restructurations. Mais si nous sommes d'accord pour mettre l'intérêt des enfants avant toute autre considération, encore faut-il démontrer à chaque fois qu'un regroupement est envisagé que les contraintes de transport et de possibles surcharges d'effectifs ne viennent pas réduire les avantages supposés.

Le SNUipp ne s'oppose pas par principe à tout regroupement. Dans un certain nombre de cas, il peuvent effectivement se révéler bénéfiques tant aux élèves qu'aux enseignants et il est parfois regrettable que des blocages peu explicables empêchent toute évolution.

Nous encourageons les équipes de maîtres à réfléchir à la situation de leur école, et à nous faire connaître à la fois les projets dont ils entendraient parler et ceux qui leur paraîtraient souhaitables.

Remplissez la fiche avec vos prévisions d'effectifs page suivante et renvoyez-la nous, que vous soyez syndiqué ou non : les élus du personnel sont les élus de tous.

Sans vos données, nous n'auront pas d'arguments pour défendre votre situation particulière.

Un outil indispensable pour exercer notre métier

Comment fonctionne le Conseil d'école ? Qu'est ce que le RASED ? Le livret scolaire est-il imposé ? Quel budget pour l'école ? Quelle responsabilité de l'enseignant ? Les transports, les accidents ? Admission des élèves, que fait-on ? Intégration des enfants handicapés ? L'utilisation des locaux scolaires ? La répartition des effectifs par classe ? Et mon avancement de carrière ? etc...

Le "Kisaitou"

(ou presque)

Mémento administratif du
SNUipp Instits et profs d'école
répond à vos questions.

version livre avec son CD-ROM qui contient l'intégralité des textes réglementaires.

Vous pouvez faire vos commandes. Nous vous retournerons le mémento.

Prix syndiqués : 25 €

Prix grand public : 30 €

BON de COMMANDE

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

.....

.....

.....

commandeexemplaire(s) du "Kisaitou"
verse :€ (chèque à l'ordre du SNUipp-FSU)

Le "Kisaitou" est disponible à la section départementale en

AIS : entrevue avec le ministère

Une entrevue avec le ministère concernant l' AIS s'est tenue au début du mois de décembre. Deux points essentiels ont été abordés : la loi sur le handicap et les RASED.

LOI SUR LE HANDICAP :

Cette loi devrait être applicable au 1^{er} janvier 2006 or de nombreux décrets ne sont toujours pas signés, elle reste donc inapplicable en l'état. Pour le ministère, *la continuité du service doit primer.*

Information du personnel, il est prévu :

- l'envoi d'une *plaque* d'information à tous les personnels
- l'organisation de *réunion d'informations* départementales pour les enseignants spécialisés et les chefs d'établissement

Pour l'accueil d'élève en situation de handicap :

- demande est faite aux IA *d'accélérer le recrutement des EVS.*
- consigne est donnée aux recteurs de mettre en place en priorité une *action de formation* en direction des enseignants non spécialisés qui accueillent pour 2005-2006.
- *coopération* étroite avec les médecins scolaires
- prévoir des *dispositifs particuliers* pour une scolarisation partielle ou une déscolarisation (dépend de l' IEN pour l'école maternelle et de l' IA pour l'école élémentaire)
-

Les « enseignants référents » pour le suivi de la scolarisation : le nombre actuelle de secrétaire de commission (CCPE et CCSD - moins 1 qui aura la responsabilité des dossiers « enseignement adapté ») ne sera pas suffisant. Il s'agit de poste à profil pour des enseignants spécialisés. *Les IA savent qu'ils auront à abonder ce nombre.*

Les MDPH (maison départementale des personnes handicapées) ne sont pas encore installées dans de nombreux départements (dont le Cantal). Malgré les personnels de la CDES mis à disposition, *la place de l'EN dans ces nouvelles instances est réduite* (1 personne sur 21 à la commission des droits et de l'autonomie). Cette structure émane dorénavant du conseil général.

Les AVS (auxiliaires de vie scolaire) : leur nombre est en diminution, malgré les 800 postes supplémentaires accordés par le gouvernement, seule la moitié a été effectivement pourvue, de plus, près de 1400 aides-éducateurs ont terminé leur contrat en septembre. *Le ministère s'engage à retrouver les effectifs, 6400, à la rentrée prochaine.*

Si le ministère relativise le problème de la date butoir du 1^{er} janvier 2006 en affirmant que les dispositifs existants ne changeront pas du jour au lendemain, il n'en reste pas moins que dans la réalité, les signalements sont interrompus dans notre département pour la rentrée 2006. Que faire alors des élèves en difficultés, peut on se permettre de leur faire perdre une année parce que la nouvelle loi n'est pas encore applicable et que l'ancienne ne l'est plus, Le ministère justifie son manque d'anticipation par le fait qu'il est tenu à l'écart : les décrets dont dépendent les textes étant du

ressort des affaires sociales. Les élèves sont, quand à eux, scolarisés et les moyens ne sont pas toujours mis à la disposition des enseignants qui les accueillent pour faciliter cette scolarité. Le fait de parler de scolarité et pas seulement d'intégration, implique qu'il s'agit bien d'être en capacité de construire des apprentissages scolaires sur la base des programmes scolaires. Le plan de compensation, explicité dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS), prévoit le matériel adapté, les AVS et le recours aux dispositifs spécialisés (CLIS, UPI) mais qu'en est il dans la réalité ? A ce jour chacun doit se débrouiller, il n'y a plus (et pas encore) d'organisme regroupant les informations concernant ces élèves en difficultés voire même en échec. Chaque enseignant se retrouve isolé et l'élève toujours en difficulté.

LES RASED :

Il a été fait part de nombreuses inquiétudes sur l'avenir des RASED après la loi Fillon : leur mention dans les textes, leurs missions, les moyens alloués (humains et financiers) Pour le ministère, il n'est pas question de toucher aux circulaires 2002. Cependant, ce sont les IA, dans le cadre de la carte scolaire, qui déterminent leurs besoins en personnels et en postes spécialisés. Le ministère ne cache pas qu'une « *meilleure utilisation des ressources (planning annuel, limitation des interventions » par défaut »...*) *dégagerait de la disponibilité.... »*

Le SNUipp avait pris l'initiative d'une première action départementale quant aux remboursements des frais de déplacements. Ce ne sera sûrement pas la dernière, nous restons mobilisés et prêts à intervenir pour l'avenir des RASED

N'hésitez pas à nous fournir toutes les informations qui nous seront utiles pour la carte scolaire en générale et l' AIS en particulier.

Deux réunions de groupe de travail concernant la loi de février 2005 sont prévues le 9 et le 18 janvier 2006. Il s'agira pour nous de recueillir le plus d'informations possibles concernant sont applications mais aussi de défendre la place et le travail de nos collègues.

La loi sur la scolarisation des élèves handicapés est disponible sur notre site.

Nathalie MONCANIS